



**MANUEL TECHNIQUE
DES 7^{èmes} JEUX DE LA FRANCOPHONIE**

ATHLÉTISME



Sommaire

Rappel réglementation générale.....3

- Jurys internationaux3
- Rémunérations3
- Causes de disqualification3

Description de la compétition.....4 « Athlétisme »

- Participants4
- Dates5
- Calendrier des épreuves5
- Sites6
- Épreuves7
- Remise des médailles8
- Règles de publicité8

Aspects techniques relatifs à la compétition « Athlétisme »8

Équipements sportifs et engins de compétition12

Renseignements médicaux14

Annexes.....15

- **Annexe A** : Plan des sites15
- **Annexe B** : Horaires des épreuves.....16
- **Annexe C** : Minima de qualification21
- **Annexe D** : Records des Jeux22
de la Francophonie

Un nouvel élan *pour la Francophonie*

Après le Maroc en 1989, la France en 1994, Madagascar en 1997, le Canada en 2001, le Niger en 2005 et le Liban en 2009, la France a donc l'honneur d'accueillir à nouveau les Jeux de la Francophonie : c'est une grande fierté et une grande responsabilité. Par le nombre de pays concernés qui couvre les cinq continents, par les valeurs de partage qui sont au cœur de notre espace francophone, par la langue et la culture françaises que nous avons en commun, et parce que les Jeux de la Francophonie ont su conserver leur originalité à travers l'alliance des sports et des arts, mais aussi et surtout parce que l'exigence de solidarité est inscrite dans le projet même des Jeux avec l'alternance entre pays du Sud et pays du Nord, les Jeux de la Francophonie font partie des grands événements internationaux.

Cette exigence, Nice y est sensible notamment en raison de sa position au cœur de la Méditerranée, qui l'inscrit comme un lieu d'échanges et de dialogues, entre le Sud et le Nord.

C'est pourquoi la France a voulu faire de Nice la ville hôte de cet événement international.

Portée par toutes ces valeurs, la ville de Nice se propose ainsi de mettre tous ses atouts au service des Jeux de la Francophonie 2013, pour faire de cette 7^{ème} édition une grande réussite : mettre à disposition des Jeux une culture de l'accueil et un savoir-faire événementiel reconnu, répondre aux besoins des Jeux en matière d'équipements et d'infrastructures, s'inscrire dans les missions de la Francophonie en mobilisant les réseaux de l'éducation, de la formation, de la recherche, et en faisant de ces Jeux les premiers Jeux écologiques.

Le Comité National des Jeux de la Francophonie France Nice 2013 souhaite à tous la bienvenue et, à travers ce manuel technique, souhaite donner les clés de cette 7^{ème} édition pour mieux appréhender l'organisation, mais aussi la réglementation et la programmation des épreuves.

Les compétitions d'athlétisme se dérouleront suivant les Règlements de l'IAAF sous le contrôle du Délégué Technique nommé à cet effet, M. Jamel Simohamed.

Les sites et matériels nécessaires à l'organisation des compétitions d'athlétisme, à la charge du CNJF, seront agréés par l'IAAF: sites de compétition, sites d'entraînement et d'échauffement...

Les responsables-athlétisme des délégations ne sont pas chargés des problèmes des aspects d'engagement, transports internationaux, d'hébergement, de visas, des tenues vestimentaires, participations aux cérémonies d'ouverture et de clôture, assurances... qui sont du ressort de la Délégation elle-même.

Rappel

règlementation générale

- **Seuls les États et gouvernements membres ou observateurs de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) sont habilités à inscrire des concurrents aux compétitions d'athlétisme, selon les modalités définies par le Comité International des Jeux de la Francophonie (CIJF).**

- **Les participants doivent:**

- > Etre ressortissants des États ou gouvernements membres ou observateurs de l'OIF;

- > Posséder soit par naissance, soit par naturalisation obtenue six mois au moins avant les Jeux, la nationalité de l'État qu'ils représentent, sous réserve des conditions prévues à l'article 5 des statuts du CIJF et des Règles des Jeux qui traitent des engagements;

- > Etre âgés de plus de 18 ans (nés au 1^{er} janvier 1995 et avant) et de moins de 35 ans (nés au 1^{er} janvier 1978 et après).

- **Chaque État ou gouvernement participant a la responsabilité du transport international et de l'assurance du matériel de ses compétiteurs.**

La présence du délégué du CIJF aux délibérations du jury est requise, mais il n'a aucune voix délibérative.

Le jury établit un compte rendu détaillé du déroulement de chaque délibération, qu'il transmet au CIJF ainsi que le classement officiel dans chaque discipline.

Le CIJF reste dépositaire des délibérations de chaque jury après les Jeux.

Le comité d'appel

Le comité d'appel, sous l'autorité du directeur du CIJF, est l'instance suprême chargée de régler tous les cas non couverts par les compétences du jury international. Ses décisions sont sans appel.

Rémunérations

Les concurrents ne perçoivent aucune rémunération.

Causes de disqualification

Toute dérogation aux conditions générales de participation, aux conditions d'éligibilité et aux contraintes stipulées dans le règlement spécifique de chaque discipline sportive par la fédération Internationale peut entraîner la disqualification de l'athlète et de l'équipe.

Jurys internationaux

Le jury

Pour chaque discipline sportive, le CIJF avec le délégué de la Fédération Internationale constitue un jury. Le président du jury est le délégué de la Fédération Internationale.

Description

de la compétition « Athlétisme »

Structure d'organisation de la compétition « Athlétisme »

La compétition d'athlétisme des VII^{èmes} Jeux de la Francophonie est organisée selon la réglementation de l'IAAF. Toutefois, en concertation avec l'IAAF, le CIJF adoptera certaines dispositions en tenant compte de l'esprit des règles des Jeux de la Francophonie.

L'organisation du tournoi est placée sous la responsabilité technique du délégué technique désigné par l'IAAF.

L'organisation du tournoi est assurée par le CNJF, sous la supervision du CIJF.

CIJF	IAAF	CNJF
Directeur CIJF: Mahaman-Lawan Seriba	Délégué technique de l'IAAF: M. Jamel Simohamed	Directeur général CNJF: Bernard Maccario
Experts sports au CIJF: M. Michel Deronzier et Mme Zeina Mina		Coordonnateur des compétitions sportives au CNJF: M. Julien Schramm
		Coordonnateurs de la compétition d'athlétisme au CNJF: M. Pierre Weiss et M. Clément Rubechi

Participants

Qualifications

Seuls les athlètes ayant réussi les minima de qualification figurant en *Annexe C* pourront participer aux Jeux de la Francophonie.

La période au cours de laquelle ces performances doivent être réalisées, s'étend du 1^{er} janvier 2012 au 31 juillet 2013, et être établie dans des conditions définies à l'*Annexe C*.

La France, pays organisateur, est autorisée à présenter un athlète par épreuve même sans avoir réalisé le minima.

Tout État ou gouvernement ne possédant aucun athlète ayant réalisé les minima pourra inscrire 2 athlètes féminins et 2 athlètes masculins, dans les courses uniquement.

Nombre de participants: chaque délégation peut engager un maximum de trois athlètes par épreuve, sous réserve

que tous les athlètes aient satisfait aux minima et une équipe dans chaque relais.

Engagements

Engagement par nombre: les formulaires d'engagement par nombre, par épreuve, doivent parvenir à l'adresse du CNJF, le 30 juin 2013 avant minuit heure locale de France.

Engagement par nom: les formulaires d'engagement définitif pour les épreuves d'athlétisme, indiquant les noms des concurrents et autres participants doivent parvenir à l'adresse du CNJF le 30 juin 2013, avant minuit, heure locale de France. Les inscriptions ou modifications qui parviendront après cette date ne seront pas acceptées.

Suppression d'une épreuve: si à la date du 31 juillet, une épreuve compte moins de 8 athlètes, cette épreuve ne sera pas organisée. Pour les relais, ce nombre est réduit à 5. Le CNJF en informera les délégations.

Confirmation définitive des concurrents : à leur arrivée à Nice, les équipes recevront les formulaires de confirmation définitive et les chefs de délégations, ou leurs représentants, devront confirmer les noms des athlètes engagés qui prendront réellement part à la compétition, de préférence au CIT (ou à défaut dans l'un des bureaux de l'Organisation installés dans les lieux d'hébergement) selon le tableau ci-dessous :

Non-participation : tout athlète qui, après avoir été confirmé ou après qualification suite à une série/tour qualificatif, ne participe pas à l'épreuve sans raison valable (par exemple : un certificat médical émis par le médecin officiel des Jeux) sera exclu de toutes les autres épreuves de la compétition, y compris les relais (Règle 142.4 de l'IAAF). Les retraits après confirmations définitives doivent être signalés au CIT. La raison du retrait doit être motivée en détail, son acceptation sera à la discrétion du délégué technique.

Journées de compétition	Date limite de confirmation finale
Mardi 10 septembre	10h - dimanche 8
Mercredi 11 septembre	12h - mardi 10
Jeudi 12 septembre	12h - mercredi 11
Vendredi 13 septembre	12h - jeudi 12
Samedi 14 septembre	12h - vendredi 13
Dimanche 15 septembre	12h - vendredi 13

Dates

Les compétitions d'athlétisme se dérouleront du mardi 10 au samedi 14 septembre 2013 avec les marathons le dimanche 15 septembre.

Calendrier des épreuves

Les horaires des compétitions figurent en *Annexe B*.

Ils pourront être changés conjointement par le CNJF et le délégué technique en fonction d'impératifs divers, tel que le nombre de participants par épreuve...

Dates	Heures	Activités	Lieux
Samedi 7/09	A partir de 19h	Cérémonie d'ouverture	Promenade des Anglais
Lundi 9/09	A partir de 11h	Réunion technique	UFR STAPS
Mardi 10/09	10h30 - 19h	Compétition	Parc des Sports Charles Ehrmann
Mercredi 11/09	10h30 - 19h	Compétition	
Jeudi 12/09	10h30 - 19h	Compétition	
Vendredi 13/09	10h30 - 20h	Compétition	
Samedi 14/09	10h30 - 19h	Compétition	Parc des Sports Charles Ehrmann
	19h - 21h	Gala des Lauréats	Acropolis - Salle Apollon
Dimanche 15/09	De 9h à 12h	Marathon	Promenade des Anglais
	A partir de 20h	Cérémonie de clôture	Parc des Sports Charles Ehrmann



Sites

Sites de compétition

Les épreuves sur piste se dérouleront sur les installations du **Parc des Sports Charles Ehrmann** (ci-après appelé PSCE) d'une capacité de 12 500 spectateurs. (cf. plan en *Annexe A*) Le **marathon** se déroulera sur un parcours plat : départ et arrivée au Monument du Centenaire, avec 4 boucles sur la Promenade des Anglais.

Les **épreuves de marche** se disputeront sur un circuit de 2 km dessiné dans les environs du stade, avec départ et arrivée au PSCE.

L'**aire de repos pour les épreuves combinées** se situera dans l'un des vestiaires du stade.

Adresse :

Le Parc des Sports Charles Ehrmann - Terrain Honneur
155, route de Grenoble - 06200 Nice

Terrain d'échauffement

Le PSCE est équipé d'un terrain d'échauffement situé juste à l'arrière de la tribune principale (cf. en *Annexe A*).

Sites d'entraînement

A l'exception du javelot, les athlètes pourront s'entraîner de 10h à 12h et de 16h à 19h sur les installations listées ci-dessous : PSCE et Parc des Sports Pierre Sauvaigo à Cagnes-sur-Mer.

	07 au 09 septembre	10 au 14 septembre
Poids/Disque/ Marteau	PSCE terrain spécifique	PSCE terrain spécifique
Autres épreuves	PSCE - terrain d'échauffement	Cagnes-sur-Mer

Pour le javelot, les entraînements se feront sur le stade d'honneur du PSCE selon les horaires suivants :

07 au 9 septembre	10h -12h et 16h-19h
10 au 13 septembre	12h-14h

Une **salle de musculation** sera disponible dans la salle adjacente au Parc des Sports Charles Ehrmann.

Les **horaires définitifs des entraînements** seront mis à la disposition des chefs des délégations à leur arrivée à Nice.

Équipement : sur chaque site d'entraînement, des haies, blocs de départ, etc. seront mis à la disposition des athlètes et des entraîneurs.

Les athlètes et les entraîneurs qui emprunteront de l'équipement (tels que haies, blocs de départ, témoins de relais...) devront présenter leur carte d'accréditation à l'agent responsable.

Visites des lieux :

Une visite des **installations d'athlétisme du PSCE** sera organisée afin de renseigner les chefs des délégations sur l'emplacement exact des principaux services du stade : elle aura lieu le **lundi 9 septembre à 10 heures**. Les personnes désireuses de participer à cette visite doivent s'adresser au CIT.

Les visites de reconnaissance des **parcours du marathon et de la marche** auront aussi lieu le **lundi 9 septembre à 10h**. Rendez-vous au stade.

Une session spéciale d'entraînement des athlètes en présence des **starters** de la compétition est prévue le **9 septembre de 16h à 17h**.

Transports Locaux

Les transferts des lieux d'hébergement vers le PSCE (certains jours, vers le Parc des Sports Pierre Sauvaigo à Cagnes-sur-Mer) se feront au moyen de navettes dont les horaires sont précisés dans le « Guide des Transports ».

Épreuves

Les épreuves choisies seront organisées selon les spécificités définies dans les règlements de l'IAAF.

HOMMES - PISTE	FEMMES - PISTE
100 m	100 m
200 m	200 m
400 m	400 m
800 m	800 m
1 500 m	1 500 m
5 000 m	5 000 m
10 000 m	10 000 m
110 m haies	110 m haies
400 m haies	400 m haies
3 000 m steeple	3 000 m steeple
Relais 4 x 100 m	Relais 4 x 100 m
Relais 4 x 400 m	Relais 4 x 400 m

HOMMES - SAUT	FEMMES - SAUT
Saut en hauteur	Saut en hauteur
Saut à la perche	Saut à la perche
Saut en longueur	Saut en longueur
Triple saut	Triple saut

HOMMES - LANCER	FEMMES - LANCER
Lancer du poids	Lancer du poids
Lancer du disque	Lancer du disque
Lancer du marteau	Lancer du marteau
Lancer du javelot	Lancer du javelot

HOMMES – EPREUVES COMBINEES	FEMMES - EPREUVES COMBINEES
Décathlon	Heptathlon

HOMMES – EPREUVES SUR ROUTE	FEMMES - EPREUVES SUR ROUTE
20 km marche sur route	20 km marche sur route
Marathon	Marathon

Remise des médailles

Pour chaque épreuve sportive sont attribuées des médailles d'or, d'argent et de bronze ainsi qu'un diplôme.

Ces cérémonies font partie intégrante de l'événement et se déroulent sur le site des compétitions. Normalement, la remise des médailles aura lieu avant les procédures de contrôle antidopage.

Lorsque cela sera possible, les cérémonies de remise des médailles se dérouleront le jour de l'épreuve. Pour celles se déroulant le lendemain, les athlètes seront informés de l'heure et du lieu où ils devront se présenter.

Dans le cas où une équipe de relais a eu recours à plus de 4 athlètes, seul(e)s les quatre athlètes ayant couru la finale seront décoré(e)s au cours de la cérémonie officielle. Les autres athlètes recevront leur médaille plus tard.

La cérémonie des vainqueurs, au cours de laquelle sont remises les médailles, doit se dérouler conformément aux directives suivantes :

- > les médailles sont remises uniquement par des personnalités qualifiées, sur désignation du CIJF en accord avec le Président du CNJF et son service du protocole.

- > les concurrents classés premier, deuxième et troisième prennent alors place, en tenue, sur le podium face à la tribune officielle pendant que retentit l'hymne des Jeux.
- > le drapeau du vainqueur est hissé au mât central et ceux du deuxième et troisième à deux mâts voisins situés à droite et à gauche du mât central.
- > pendant que retentit une version abrégée de l'hymne national de la délégation du vainqueur, les trois concurrents et les spectateurs se tournent vers les drapeaux.

Règles de publicité

Toute publicité figurant sur les tenues ou les sacs devra être conforme aux réglementations IAAF.

Notamment, le logo de l'équipementier doit mesurer au maximum 30 cm² sur la tenue de compétition et 40 cm² au maximum sur les « sweaters », maillots et vestes.

Toute publicité illégale sera couverte par du ruban adhésif. Le fait de retirer ce ruban peut entraîner la disqualification de l'athlète.

Aspects techniques

relatifs à la compétition « Athlétisme »

Réunion technique

Elle aura lieu le lundi 9 septembre 2013 à 11h à l'UFR STAPS. Elle fournira des mises à jour et de nouvelles informations qui ne figurent pas dans le manuel technique.

Chaque délégation peut être représentée à la réunion, au plus par 2 personnes (en plus d'un interprète si besoin est).

Le délégué technique de l'IAAF présidera la réunion qui se déroulera en français.

Toutes les questions éventuelles concernant la compétition d'athlétisme doivent être formulées sur un formulaire fourni par le CIT. Ce formulaire doit être ensuite remis au CIT au plus tard la veille de la réunion technique (soit le 8 septembre 2013) avant 18h. Aucune autre question ne sera acceptée pendant la réunion technique.

Programme de la réunion technique

- > **09h00 - 10h30** : Réunion des chefs d'équipes
- > **11h00 - 11h45** : Réunion technique athlétisme
- > **11h45 - 12h15** : Réunion technique athlétisme-handisport

Ordre du jour

- > Mot de bienvenue : Directeur d'athlétisme;
- > Présentation des officiels responsables de la compétition.
- > Confirmation ou modifications des horaires de la compétition;
- > Procédure de la qualification pour les courses et les concours;
- > Montée de barres;
- > Chambre d'appel;
- > Réclamations;
- > Contrôle antidopage;
- > Réponses aux questions écrites.

Chambre d'appel

Tous les athlètes devront se présenter à la chambre d'appel conformément aux **horaires d'enregistrement** indiqués ci-dessous. Les horaires peuvent légèrement changer en fonction du nombre d'engagés, l'horaire précis des appels, série par série, sera publié après la confirmation des engagements définitifs.

Les athlètes qui ne se présenteront pas à la **chambre d'appel** à temps, sans motif valable, pourront être exclus de l'épreuve en question et de toute autre épreuve des Jeux, y compris des relais.

Le contrôle des athlètes sera effectué dans la chambre d'appel située sur le terrain d'échauffement. Cette zone n'est accessible qu'aux athlètes participant aux prochaines compétitions; elle n'est pas ouverte aux officiels des équipes.

Pour rappeler aux athlètes l'heure de convocation à la chambre d'appel, des appels seront effectués au travers de la sonorisation spécifique du stade d'échauffement.

Les athlètes qui participent aux **épreuves combinées** (heptathlon, décathlon) se présenteront à la CA1 chacun des 2 jours de compétition avant la première épreuve de chaque journée. Une salle de repos est prévue dans un vestiaire pour les compétiteurs qui souhaitent s'y reposer.

Les **procédures** suivantes auront lieu dans la chambre d'appel :

- > Identification des athlètes à l'aide des cartes d'accréditation et des dossards,
- > Vérification de l'uniforme des athlètes,
- > Inspection des effets personnels,
- > Contrôle des pointes (nombre, forme et taille).

Il sera procédé à une **inspection** visant à contrôler les objets interdits et illégaux; les articles personnels (magnétoscopes mobiles ou appareils similaires...) ne seront permis que dans les limites de la règle 144.2 de l'IAAF. Notamment, les dictaphones, radios, lecteurs CD/MP3, téléphones portables, appareils photo, etc. ne seront pas autorisés.

Tout objet en infraction avec la réglementation technique ou publicitaire de l'IAAF sera confisqué. Les objets confisqués pourront ensuite être récupérés au CIT après l'épreuve.

La conformité des chaussures et des pointes avec les règles 142.2 à 7 de l'IAAF sera vérifiée; notamment, les dimensions maximales autorisées sont de 9 mm pour toutes les épreuves (à l'exception du saut en hauteur et du lancer de javelot: 12 mm). Si elles ne sont pas conformes, l'athlète devra les changer pour des pointes de dimension réglementaire.

Dossards

Les dossards seront distribués aux délégations à l'issue de la réunion technique.

Les athlètes recevront **3 dossards**, qui devront correspondre aux informations indiquées sur les listes de départ, comme suit :

- > 2 dossards avec numéros
- > 1 dossard avec le nom de l'athlète

Chaque athlète doit porter **2 dossards** durant les **épreuves**, l'un sur la poitrine et l'autre dans le dos. Chaque athlète doit porter 2 dossards pendant la compétition, celui avec le nom sur sa poitrine et celui avec le numéro sur son dos. Par exception, pour les épreuves de perche et de hauteur, il est autorisé de ne porter qu'un seul numéro, sur la poitrine ou dans le dos. Il devra s'agir de celui indiquant le nom.

Épreuve	Chambre d'appel		A la zone de compétition
	Ouverture (Premier appel)	Clôture	
Courses	30'	20'	10'
Perche	80'	70'	60'
Autres concours	50'	40'	30'

Le **troisième dossard** pourra être épinglé sur le sac ou sur le survêtement.

Les dossards ne doivent pas être coupés, pliés ou masqués de quelque façon que ce soit. Le défaut de se conformer aux **règles 143.7 à 143.9 de l'IAAF** pourrait entraîner la disqualification ou l'imposition d'une sanction.

Les athlètes participant aux épreuves de courses doivent coller sur leurs hanches les numéros qui leur seront attribués par l'aide starter au moment du départ.

Commandements de départ

Le starter donnera ses directives en français.

Pour les courses de 400 m ou moins, les directions suivantes seront utilisées :

- > À vos marques
- > Prêts
- > Tir du pistolet

Chronométrage et mesurage

Le chronométrage officiel et le mesurage seront assurés par une compagnie spécialisée.

Records des Jeux

La liste des records des Jeux figure ci-après en *Annexe E*. Une performance sera reconnue comme « nouveau record » si elle remplit l'intégralité des conditions techniques pour être homologuée en tant que record du monde.

Officiels de la compétition

La Fédération Française d'Athlétisme en étroite collaboration avec la Ligue de Côte-d'azur désigne l'ensemble des officiels locaux.

L'IAAF a désigné le délégué technique :

M. Jamel Simohamed (*Algérie*).

Le CIJF et le CNJF, sur proposition du délégué technique, ont désigné les juges internationaux :

• Jury d'appel :

Chahadou Moussa (NIG)
Ahmed Ettannani (MAR)
Patrick Van Calenberghe (BEL)
(suppléants éventuels à choisir parmi les représentants des délégations)

• ITO/ATO :

Pierre Delacour (FRA) (chef)
Samuel Da Silva Lopes (POR)
Mohamed Ghozali (ALG)
Fatou Sissoko (SEN)
Hammou Tijani (MAR)

• Juges de marche :

Frédéric Bianchi (SUI) (chef)
Anne Christine Blachere Louette (FRA)
Mokhtar Boufaroua (ALG)
Joaquim Daniel Ramos Da Gracia (POR)
Hervé Delarras (FRA) - *secrétaire*

• Mesureur des parcours hors stade :

Jean Marie Grall (FRA)

Jury d'appel - Réclamations - Appel

Le jury d'appel des épreuves d'athlétisme est composé de 3 membres nommés sur proposition du délégué technique de l'IAAF.

Ce jury ne statuera que sur les réclamations d'ordre technique concernant le déroulement des épreuves d'athlétisme.

Le CIJF pourra envoyer un délégué pour assister aux délibérations du jury ; ce délégué n'a aucune voix délibérative.

La procédure des réclamations se fera conformément aux règles 119 et 146 de l'IAAF.

Toute réclamation doit être faite en premier lieu oralement au juge-arbitre par l'athlète lui-même, par quelqu'un agissant en son nom ou par un officiel représentant l'équipe.

Si le juge-arbitre n'est pas accessible ou disponible, la réclamation doit lui être adressée par l'intermédiaire du centre d'information technique

Une personne ou une équipe ne peut faire de réclamation que si elle concourt dans le même tour de l'épreuve à laquelle la réclamation (ou l'appel qui s'ensuit) se rapporte (ou si elle concourt dans une compétition pour laquelle on est en train d'effectuer un décompte des points par équipe).

Pour arriver à une décision équitable, le juge-arbitre devra prendre en considération toute preuve disponible qu'il estimera nécessaire, y compris une photographie ou un film provenant d'un appareil vidéo officiel, ou toute autre preuve vidéo disponible. Le juge-arbitre peut trancher la réclamation ou la transmettre au jury d'appel.

Si le juge-arbitre prend une décision,

- il devra informer immédiatement le CIT de l'heure de la décision. En cas d'incapacité du juge-arbitre à communiquer sa décision verbalement à l'équipe ou à l'athlète concerné, l'heure officielle de la notification sera celle où le CIT aura été informé.
- il y aura droit d'appel auprès du jury d'appel.

Un appel auprès du jury d'appel doit être déposé au CIT dans les 30 minutes qui suivent :

- l'annonce officielle du résultat modifié d'une épreuve suite à la décision du juge-arbitre ; ou
- la notification aux personnes qui protestent, lorsqu'aucune modification de résultat n'intervient.

L'appel doit être fait par écrit, signé par l'athlète, par une personne agissant en son nom ou par un représentant officiel d'une équipe, et doit être accompagné d'une caution de 100 euros qui ne sera pas remboursée si la réclamation n'est pas acceptée.

Le jury d'appel informera toutes les parties concernées (y compris le CIJF) des décisions prises et s'assurera que, le cas échéant le classement officiel soit modifié.

Les décisions du jury d'appel sont sans appel.

Comité d'appel

Un comité d'appel, sous l'autorité du directeur du CIJF, est l'instance suprême chargée de régler **tous les cas non couverts par les compétences du jury d'appel** (cf. Article 15).

Il peut être saisi par :

- > le représentant de l'IAAF
- > le président du CNJF
- > le chef d'une des délégations.

Pour être examinée et donner lieu à la décision du CIJF, une réclamation doit être soumise par écrit après l'événement, et préciser la décision ou le litige motivant la réclamation en question.

Ses décisions sont sans appel.

Centre d'Information Technique (CIT)

Le CIT sera situé au rez-de-chaussée du stade. Le CIT assurera la bonne liaison entre chaque équipe et le CNJF, les délégués techniques de l'IAAF et la direction de la compétition pour toute la partie technique.

Il sera notamment chargé de :

- > l'affichage sur le tableau concerné, toutes les communications officielles adressées aux équipes, y compris les listes de départ, les résultats et les horaires de la chambre d'appel. les mêmes informations seront affichées à l'aire d'échauffement.
- > la distribution de notifications et documents urgents adressés aux équipes de la part du délégué technique et de la direction de la compétition via leurs casiers. il est de la responsabilité du chef de délégation de récupérer régulièrement ces informations dans le casier de sa délégation.
- > La distribution des pass spéciaux ;
- > La réception de la confirmation des équipes de relais ;
- > La réception des appels par écrit.

Ses dates et heures d'ouverture seront: *voir tableau ci-dessous*

Le CIT (tout comme les BID) sera équipé de casiers par délégation ; le retrait des informations se fera par le biais d'une accréditation spéciale.

Dates	Matin	Après-midi
Lundi 9/09	09h à 13h	15h à 20h
Mardi 10/09	09h à 13h	15h à 20h
Mercredi 11/09	09h à 13h	15h à 20h
Jedi 12/09	09h à 13h	15h à 20h
Vendredi 13/09	09h à 13h	15h à 20h
Samedi 14/09	-	15h à 19h

Bureau de l'Organisation

Le délégué technique de l'IAAF, les responsables-athlétisme de l'organisation auront un bureau au premier étage du Parc des Sports Charles Ehrmann.

Contrôle après la compétition

Tous les athlètes (à l'exception de ceux qui participent à des épreuves combinées) doivent quitter la piste en passant par la zone mixte, où les journalistes peuvent procéder à de courtes entrevues. Les 3 premiers athlètes de chaque finale devront participer à l'entrevue officielle.

Une fois qu'ils ont franchi la zone mixte, les athlètes doivent se diriger vers l'aire de contrôle après la compétition où ils pourront récupérer leurs effets.

Procédure à suivre pour quitter le terrain :

- > Courses : les athlètes doivent quitter le terrain aussitôt l'épreuve terminée ;
- > Lancers, saut en longueur et triple saut : les athlètes doivent quitter le terrain, selon le cas, après le 3^e tour ou à la suite des trois essais supplémentaires ;

- > Hauteur et perche : les athlètes doivent quitter le terrain en passant par la zone mixte et en compagnie d'un juge aussitôt qu'ils sont éliminés de toute épreuve à l'exception des trois qui doivent partir ensemble ;
- > Epreuves combinées : les athlètes doivent se rendre dans la zone de repos après chaque épreuve et partir en passant par la zone mixte à la fin de la journée.

En finale, les vainqueurs effectuent un tour d'honneur.

Les délégations dont au moins un des athlètes aura remporté une médaille, seront mises au courant du protocole des cérémonies de remise des médailles par le responsable du protocole chargé de la remise des médailles.

Les athlètes qui ont été choisis en vue d'un contrôle antidopage en seront informés dans la zone post-compétition ; un agent de contrôle de dopage accompagnera chaque athlète pendant toute la durée de son passage dans la zone mixte jusqu'au centre de contrôle de dopage. L'athlète pourra récupérer ses vêtements dans l'espace réservé à l'aire de contrôle post-compétition.

Une entrevue télévisée peut être menée dans le stade immédiatement après chaque finale, et d'autres entrevues éclair peuvent être menées par la suite dans un lieu préalablement déterminé.

Equipements sportifs et engins de compétition

Marques d'élan

Aucun athlète ne pourra utiliser ses propres marques. Les dispositions de la règle IAAF 180.3 seront appliquées.

Les concurrents aux épreuves de longueur, triple saut, perche et javelot devront utiliser les marques fournies par l'Organisation et qui seront disponibles sur l'aire de l'épreuve.

Pour les lancers du poids, du disque et du marteau, les athlètes devront utiliser un seul repère fourni par l'Organisation, à placer au sol immédiatement derrière ou à côté du cercle.

Pour les courses de relais, les officiels remettront du ruban adhésif aux athlètes sur la piste.

Relais

Les épreuves de relais se dérouleront conformément à la règle 170 de l'IAAF.

Lors du premier tour, l'équipe sera composée de quatre athlètes sélectionnés parmi ceux engagés dans le relais ou dans n'importe quelle autre épreuve.

Lorsqu'une équipe de relais a débuté dans une compétition, seuls 2 athlètes supplémentaires peuvent être utilisés comme remplaçants dans la composition de l'équipe pour les tours suivants. Ces remplacements ne peuvent être faits que d'après la liste des athlètes déjà engagés pour les Jeux, que ce soit pour cette épreuve ou n'importe quelle autre.

La composition des équipes et l'ordre des coureurs pour une course de relais devront être annoncés officiellement au CIT au plus tard une heure avant l'heure d'appel publiée pour la première série de chaque tour de la compétition. Les changements ultérieurs doivent être vérifiés par un officiel médical nommé par l'Organisation et ne peuvent intervenir que jusqu'au dernier appel pour la série particulière à laquelle participe l'équipe. Le non-respect de cette règle par une équipe entraînera sa disqualification.

Saut à la perche

Les athlètes utiliseront leurs propres perches. Aucun athlète ne pourra utiliser l'une des perches appartenant à un autre athlète sans y être autorisé par celui-ci.

Les participants doivent informer l'Officiel approprié de la position souhaitée pour la barre transversale pour le premier essai et cette position sera notée. Si l'athlète veut

ensuite procéder à un changement, il devra immédiatement en informer l'Officiel approprié avant que la barre transversale ne soit placée conformément à son souhait initial. Le non-respect de cette règle entraînera le départ du délai accordé pour l'essai.

Les perches seront rangées au PSCE; elles seront inspectées au cours de la matinée des journées de compétition. S'il est déterminé qu'une perche n'est pas conforme aux règlements, le chef de l'équipe en question en sera informé immédiatement. Les athlètes doivent apposer, sur les perches ou les fourreaux contenant celles-ci, une étiquette indiquant leur nom et la délégation qu'ils représentent.

Engins de lancers

L'Organisation fournira un modèle d'engins de lancers (listés ci-dessous), à raison de 3 engins sur le terrain principal et 2 sur le terrain d'échauffement/entraînement.

HOMMES

POIDS	Nishi	F251C	Acier, dia: 129 mm	Argent
DISQUE	Denfi Sport	D2000HS	Hyper Super Spin,	Noir centré jaune
MARTEAU	Nishi	F201/F352	Steel, dia: 110 mm	Orange
JAVELOT	Nordic	7916800c	Champion, carbone	Blanc, spirales lilas

FEMMES

POIDS	Nishi	F253C	Acier, dia: 109 mm	Argent
DISQUE	Nishi	F333A	Super HM, steel rim, FRP side	Violet/noir/blanc
MARTEAU	Polanik	PM-4/95	Cuivre, dia: 95 mm	Or
JAVELOT	Nemeth	600S70	Standard 70 m, aluminium	Violet

L'utilisation d'engins de compétitions personnels sera permise à condition que :

- ils soient homologués par l'IAAF;
- ils ne soient pas déjà sur la liste officielle;
- ils soient vérifiés en présence de l'athlète / Officiel; le bureau de vérification des engins personnels se trouvera dans l'un des vestiaires, la veille de chaque épreuve de lancer; les engins ne seront rendus aux athlètes que le jour de l'épreuve sur le terrain d'échauffement. Il sera remis un reçu à chaque athlète.
- ils soient mis à la disposition de tous les autres compétiteurs.

Vêtements des participants

Conformément à la règle 143 de l'IAAF, tous les athlètes doivent porter l'uniforme officiel de leur délégation.

Les uniformes feront l'objet d'une vérification visant à déterminer s'ils correspondent à ceux présentés par le chef de

la délégation. Tout athlète ne portant pas l'uniforme officiel de son équipe pourrait entraîner sa disqualification.

Réception et stockage des engins et équipements sportifs

Parc des Sports Charles Ehrmann

155, route de Grenoble - 06200 Nice

Contact CNJF: Service logistique - logistique@nice2013.fr - Tél. +33 (0)4 97 13 57 00

Les engins et équipements sportifs peuvent parvenir à partir du 10 juillet 2013, accompagnée d'une fiche signalétique (*fournie avec ce manuel*) à coller sur le colis précisant nom, prénom, discipline sportive et catégorie. Vous enverrez également la fiche de liaison (*fournie avec ce manuel*) par e-mail à l'adresse suivante : logistique@nice2013.fr

Renseignements *médicaux*

Généralités

Des services médicaux seront disponibles durant toute la période des Jeux dans tous les lieux d'hébergement, au Parc des Sports Charles Ehrmann, sur les lieux d'entraînement, d'échauffement, sur le terrain et sur les parcours hors stade. Tous les centres médicaux et équipes médicales seront en contact via téléphones portables et transmissions radio, tous les médecins et infirmières seront facilement identifiables grâce à leur uniforme.

Physiothérapie

Les services médicaux du CNJF proposeront des services au stade, sur le site d'entraînement et sur les sites d'hébergement des équipes. Un nombre suffisant d'emplacements de physiothérapie sera mis à la disposition des équipes possédant leur propre encadrement médical. Dans les sites d'hébergement des équipes, une salle de physiothérapie commune sera à la disposition des équipes ayant du personnel médical afin qu'elles puissent installer leurs tables de massage. Le CNJF apportera aussi ses propres services de physiothérapie pour les équipes ne disposant pas d'encadrement médical. Ces salles seront opérationnelles en journée et en soirée.

Parc des Sports Charles Ehrmann

Un centre médical équipé sera installé au stade. Il offrira un service de premier secours et une salle d'examen, une salle d'attente, une salle de traitement (physiothérapie, massage, etc.), des équipements médicaux et des médicaments. Le personnel médical sera composé d'une permanence de 1 médecin (*médecin du sport*), 1 infirmier et éventuellement 1 kinésithérapeute. Ces services médicaux fonctionneront pendant les heures de compétition et le personnel sera opérationnel une heure avant le début de la compétition et le restera jusqu'à la fin de la compétition.

Terrain d'échauffement: le centre médical principal sera celui du stade. Des emplacements pour physiothérapie/massage seront à la disposition des équipes.

Site d'entraînement du Parc des Sports Sauvaigo à Cagnes-sur-mer: une salle avec personnel médical

(médecin et infirmier) sera opérationnelle durant les horaires d'entraînement. Des emplacements de physiothérapie seront à la disposition des équipes.

Autres informations: les sites de compétitions et d'entraînement fourniront les équipes en glace (pour soins) et en eau potable pour les athlètes.

Contrôles antidopage

Le CIJF effectuera des tests d'urine et de sang aussi bien au stade que sur les sites d'hébergement, conformément aux prescriptions de la commission médicale internationale du CIJF et aux dispositions de l'IAAF. Il pourra aussi organiser tout autre test qui pourrait être nécessaire

Contrôle antidopage volontaire en cas de record national: tout athlète qui aura établi un record national et qui n'a pas été choisi en vue d'un contrôle de dopage devra se soumettre volontairement à ce contrôle. À cette fin, il devra remplir et signer le formulaire de contrôle antidopage de l'IAAF au CIT. La délégation de l'athlète doit acquitter les frais liés à ce contrôle de dopage avant que le test ne soit effectué. Elle peut procéder au paiement sur les lieux ou remplir un formulaire indiquant que le CNJF portera ces frais au compte de la délégation.

Examens médicaux

Tout athlète qui refuse de subir un contrôle de dopage ou un examen médical ou qui est reconnu coupable de dopage se verra retirer son accréditation et sera exclu des Jeux de la Francophonie. Ses résultats seront annulés.

Annexes

- A** Plan de la zone de compétition et de la zone d'échauffement
- B** Horaires des épreuves (au 1.06.2013) et horaires des cérémonies de remise de médailles
- C** Minima de qualification
- D** Records des Jeux de la Francophonie

Contact *du délégué technique IAAF*

Jamel SIMOHAMED: Adresse m@il : simo4@yahoo.fr

Contacts *au CIJF*

Michel DERONZIER: Adresse m@il : michel.deronzier@free.fr - Tél. : +33 (0)6 74 15 51 57

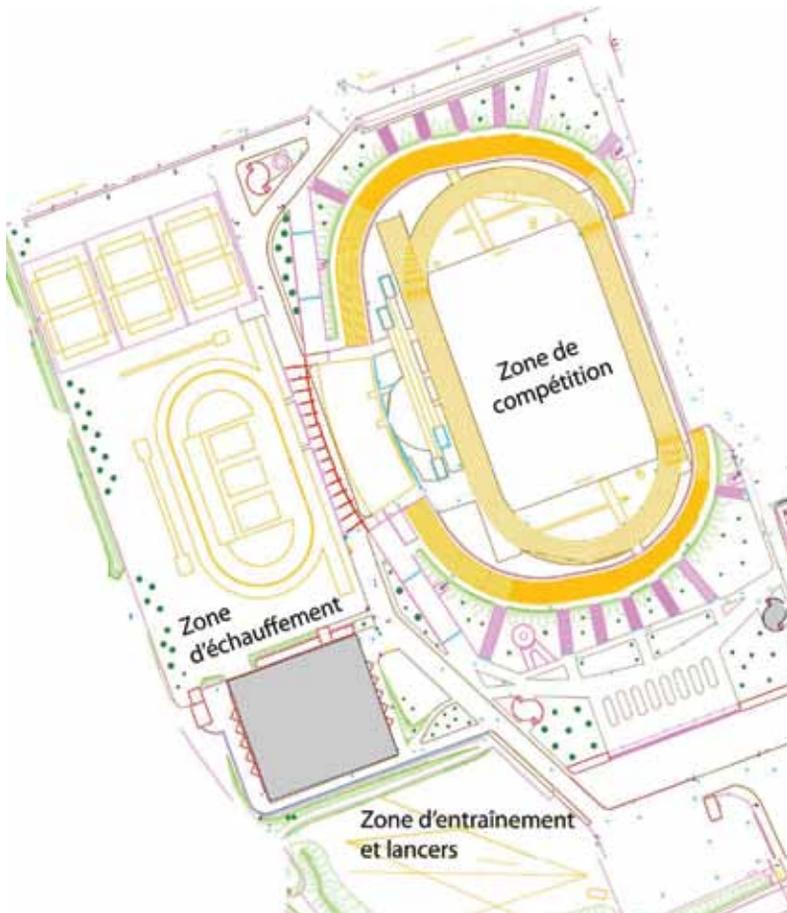
Zeina MINA: Adresse m@il : zeina_mina@hotmail.com - Tél. : +961 32 80 835

Contacts *au CNJF*

Clément RUBECHI: Adresse m@il : clement.rubechi@ville-nice.fr - Tél. : +33 (0)4 97 25 45 14

Pierre WEISS: Adresse m@il : pierre.weiss@iaaf.org - Tél. : +33 (0)6 07 93 16 12

ANNEXE A: *Plan des sites*



ANNEXE B: Horaires des épreuves d'athlétisme au 01.06.2013

1^{er} Jour: mardi 10 septembre 2013

10.30	100 m Haies	Femmes	Heptathlon
10.30	*Disque F32-33-34	Hommes	Handi/Sp Finale
11.10	Hauteur	Femmes	Heptathlon
11.30	*400 m T13	Femmes	Handi/Sp 1 ^{er} Tour
11.45	*400 m T54	Hommes	Handi/Sp 1 ^{er} Tour
12.00	100 m	Femmes	1 ^{er} Tour
12.20	100 m	Hommes	1 ^{er} Tour
15.45	*Disque handi	Hommes	Cérémonie Protocolaire
16.00	Marteau	Hommes	Finale
16.05	Poids	Femmes	Heptathlon
16.10	1500 m	Femmes	1 ^{er} Tour
16.20	*Longueur F13	Femmes	Handi/Sp Finale
16.35	400 m Haies	Femmes	1 ^{er} Tour
17.00	800 m	Hommes	1 ^{er} Tour
17.25	Poids	Hommes	Finale
17.30	100 m	Femmes	Demi-Finales
17.50	100 m	Hommes	Demi-Finales
17.50	*Longueur F13	Hommes	Handi/Sp Finale
18.05	110 m Haies	Hommes	1 ^{er} Tour
18.10	Marteau	Hommes	Cérémonie Protocolaire
18.30	200 m	Femmes	Heptathlon
18.40	*Longueur Handi	Femmes	Cérémonie Protocolaire
18.50	10000 m	Hommes	Finale
19.00	Poids	Hommes	Cérémonie Protocolaire

* = épreuves handisport

(*) = cérémonies protocolaires concernant des épreuves organisées la veille

ANNEXE B: Horaires des épreuves d'athlétisme au 01.06.2013

2^e Jour: mercredi 11 septembre 2013

10.30	*Disque F40	Femmes	Handi/Sp Finale
10.40	Longueur	Femmes	Heptathlon
11.50	Javelot	Femmes	Heptathlon
15.50	*Longueur Handi	Hommes	Cérémonie Protocolaire (*)
16.00	Perche	Femmes	Finale
16.05	10 000 m	Hommes	Cérémonie Protocolaire (*)
16.10	Longueur	Hommes	Finale
16.20	110 m Haies	Hommes	Finale
16.35	100 m	Femmes	Finale
16.40	*Disque Handi	Femmes	Cérémonie Protocolaire (*)
16.50	100 m	Hommes	Finale
17.05	400 m	Femmes	1 ^{er} Tour
17.15	Disque	Hommes	Finale
17.20	110 m Haies	Hommes	Cérémonie Protocolaire
17.25	400 m	Hommes	1 ^{er} Tour
17.30	Hauteur	Femmes	Finale
17.30	100 m	Femmes	Cérémonie Protocolaire
17.40	100 m	Hommes	Cérémonie Protocolaire
17.45	800 m	Hommes	Finale
17.55	Longueur	Hommes	Cérémonie Protocolaire
18.05	800 m	Femmes	Heptathlon
18.10	Perche	Femmes	Cérémonie Protocolaire
18.20	400 m Haies	Femmes	Finale
18.30	800 m	Hommes	Cérémonie Protocolaire
18.35	5000 m	Femmes	Finale
18.40	Heptathlon	Femmes	Cérémonie Protocolaire
18.55	Disque	Hommes	Cérémonie Protocolaire
19.00	4x100m	Femmes	1 ^{er} Tour
19.20	4x100m	Hommes	1 ^{er} Tour
19.05	400 m Haies	Femmes	Cérémonie Protocolaire

* = épreuves handisport

(*) = cérémonies protocolaires concernant
des épreuves organisées la veille

ANNEXE B: Horaires des épreuves d'athlétisme au 01.06.2013

3^e Jour : jeudi 12 septembre 2013

10.30	100 m	Hommes	Décathlon
11.20	Longueur	Hommes	Décathlon
12.20	Poids	Hommes	Décathlon
16.00	Disque	Femmes	Finale
16.10	Hauteur	Hommes	Décathlon
16.15	Hauteur	Femmes	Cérémonie Protocolaire (*)
16.20	5000 m	Femmes	Cérémonie Protocolaire (*)
16.30	100 m Haies	Femmes	1 ^{er} Tour
16.50	400 m	Femmes	Finale
17.05	400 m	Hommes	Finale
17.20	3000 m Steeple	Femmes	Finale
17.30	Javelot	Hommes	Finale
17.30	Longueur	Femmes	Finale
17.35	400 m	Femmes	Cérémonie Protocolaire
17.40	*400 m T13	Femmes	Handi/Sp Finale
17.45	Disque	Femmes	Cérémonie Protocolaire
17.55	*400 m T54	Hommes	Handi/Sp Finale
18.05	400 m	Hommes	Cérémonie Protocolaire
18.10	400 m	Hommes	Décathlon
18.20	*400 m handi	Femmes	Cérémonie Protocolaire
18.30	1500 m	Femmes	Finale
18.35	3000 m Steeple	Femmes	Cérémonie Protocolaire
18.45	4x100m	Femmes	Finale
19.05	4x100m	Hommes	Finale
19.10	*400 m handi	Hommes	Cérémonie Protocolaire
19.15	Javelot	Hommes	Cérémonie Protocolaire
19.20	Longueur	Femmes	Cérémonie Protocolaire
19.25	1500 m	Femmes	Cérémonie Protocolaire

* = épreuves handisport
 (*) = cérémonies protocolaires concernant
 des épreuves organisées la veille

ANNEXE B: Horaires des épreuves d'athlétisme au 01.06.2013

4^e Jour: vendredi 13 septembre. 2013

10.30	110 m Haies	Hommes	Décathlon
11.10	Disque	Hommes	Décathlon
11.20	200 m	Hommes	1 ^{er} Tour
12.30	Perche	Hommes	Décathlon
15.50	4x100m	Femmes	Cérémonie Protocolaire (*)
16.00	Javelot	Hommes	Décathlon
16.05	4x100m	Hommes	Cérémonie Protocolaire (*)
16.10	Perche	Hommes	Finale
16.20	1 500 m	Hommes	1 ^{er} Tour
16.45	400 m Haies	Hommes	1 ^{er} Tour
17.05	200 m	Femmes	1 ^{er} Tour
17.35	200 m	Hommes	Demi-Finales
17.40	Marteau	Femmes	Finale
17.55	800 m	Femmes	1 ^{er} Tour
18.00	Triple Saut	Hommes	Finale
18.05	Perche	Hommes	Cérémonie Protocolaire
18.25	100 m Haies	Femmes	Finale
18.40	1 500 m	Hommes	Décathlon
19.00	10 000 m	Femmes	Finale
19.10	Marteau	Femmes	Cérémonie Protocolaire
19.15	Triple Saut	Hommes	Cérémonie Protocolaire
19.20	100 m Haies	Femmes	Cérémonie Protocolaire
19.40	4x400m	Femmes	1 ^{er} Tour
19.45	Décathlon	Hommes	Cérémonie Protocolaire
20.00	4x400m	Hommes	1 ^{er} Tour

* = épreuves handisport

(*) = cérémonies protocolaires concernant
des épreuves organisées la veille

ANNEXE B: Horaires des épreuves d'athlétisme au 01.06.2013

5^e Jour: samedi 14 septembre 2013

10.30	20 km Marche	Hommes&Femmes	Finale
15.40	20 km Marche	Hommes	Cérémonie Protocolaire
15.50	20 km Marche	Femmes	Cérémonie Protocolaire
16.00	400 m Haies	Hommes	Finale
16.00	Hauteur	Hommes	Finale
16.10	10000 m	Femmes	Cérémonie Protocolaire (*)
16.15	200 m	Femmes	Finale
16.20	Poids	Femmes	Finale
16.30	200 m	Hommes	Finale
16.45	800 m	Femmes	Finale
16.55	400 m Haies	Hommes	Cérémonie Protocolaire
17.00	3000 m Steeple	Hommes	Finale
17.05	200 m	Femmes	Cérémonie Protocolaire
17.15	Triple Saut	Femmes	Finale
17.20	1500 m	Hommes	Finale
17.25	200 m	Hommes	Cérémonie Protocolaire
17.30	Javelot	Femmes	Finale
17.30	Hauteur	Hommes	Cérémonie Protocolaire
17.35	5000 m	Hommes	Finale
17.40	800 m	Femmes	Cérémonie Protocolaire
17.55	3000 m Steeple	Hommes	Cérémonie Protocolaire
18.00	4x400m	Femmes	Finale
18.10	Poids	Femmes	Cérémonie Protocolaire
18.15	4x400m	Hommes	Finale
18.25	1500 m	Hommes	Cérémonie Protocolaire
18.30	Triple Saut	Femmes	Cérémonie Protocolaire
18.35	5000 m	Hommes	Cérémonie Protocolaire
18.40	4x400m	Femmes	Cérémonie Protocolaire
18.50	4x400m	Hommes	Cérémonie Protocolaire
18.55	Javelot	Femmes	Cérémonie Protocolaire

6^e Jour: dimanche 15 Sept.

9.00	Marathon	Hommes	Finale
9.00	Marathon	Femmes	Finale
12.15	Marathon	Hommes	Cérémonie Protocolaire
12.15	Marathon	Femmes	Cérémonie Protocolaire

* = épreuves handisport

(*) = cérémonies protocolaires concernant des épreuves organisées la veille

ANNEXE C: Minima de qualifications pour les épreuves d'athlétisme

Hommes	Épreuves	Dames
10"54	100 m	11"94
21"24	200 m	24"24
46"64	400 m	54"94
1'49"	800 m	2'8"5
3'45"	1500 m	4'24"
14'00"	5000 m	16'40"
29'20"	10000 m	34'30
14"34	100 m/110 m haies	14"34
51"54	400 m haies	59"64
8'45"	3000 m steeple	10'40"
2h25'	Marathon	2h55'
2,15 m	Hauteur	1,75 m
7,60 m	Longueur	6,10 m
15,90 m	Triple-saut	12,75 m
5,00 m	Perche	3,70 m
15,80 m	Poids	13,50 m
52,00 m	Disque	45,00 m
60,00 m	Marteau	48,00 m
69,00 m	Javelot	46,00 m
7 000 pts	Décathlon	
	Heptathlon	5 000 pts
40"80	Relais 4x100	47"00
3'14"	Relais 4x400	3'50"
1h35'	Marche 20 km	1h47'

La **période** au cours de laquelle ces performances doivent être réalisées, s'étend du **1^{er} janvier 2012 au 31 juillet 2013**.

Les performances doivent être réalisées lors de compétitions organisées dans le respect des règles de l'IAAF, dûment autorisées par l'IAAF, ses associations continentales ou l'une de ses fédérations nationales.

Les performances réalisées lors d'**épreuves mixtes** pourront être acceptées exceptionnellement si les conditions édictées à la règle 147 de l'IAAF sont respectées.

Les **performances** réalisées avec l'aide d'un vent supérieur à 2m/s ne seront pas acceptées.

Sur 100 m, 200 m, 400 m, 110 m/100/400 m Haies et 4x100m, seules les performances réalisées avec un chronométrage automatique défini à la règle 160 (§13 à 18) seront acceptées.

Pour tous les concours et les courses de 400 m et plus, les **performances en salle** seront acceptées.

Pour les courses de 400 m et plus, les performances réalisées sur **des pistes de plus de 400 m** ne seront pas acceptées.

Pour les épreuves de marche, les performances sur piste seront acceptées.

ANNEXE D:

Records des Jeux de la Francophonie

HOMMES

100 Mètres	Jean-Olivier Zirignon	CIV	10"07	1997 - Antananarivo (A)
200 Mètres	Daniel Sangouma	FRA	20"20	1989 - Casablanca
400 Mètres	Shane Niemi	CAN	44"86	2001 - Ottawa
800 Mètres	Khalid Tighazouine	MAR	1'46"53	2001 - Ottawa
1 500 Mètres	Hassan Ouhrouch	MAR	3'40"25	1989 - Casablanca
5 000 Mètres	Salah Hissou	MAR	13'22"08	1994 - Bondoufle
10 000 Mètres	Ahmed Ibrahim Baday	MAR	28'13"54	2001 - Ottawa
Marathon	Rachid Kisri	MAR	2H17'03"	2005 - Niamey
3 000 Mètres Steeplechase	Elarbi Khattabi	MAR	8'16"63	2001 - Ottawa
110 Mètres Haies	Dan Philibert	FRA	13"55	1994 - Bondoufle
400 Mètres	Haies Alejandro Argudin	ROM	49"22	1997 - Antananarivo (A)
Hauteur	Mark Boswell	CAN	2,31 m	2001 - Ottawa
Perche	Ferenc Salbert	FRA	5,65 m	1989 - Casablanca
Longueur	Yahya Berrabah	MAR	8,40 m	2009 - Beyrouth
Triple saut	Arius Filet	FRA	17,15 m	2001 - Ottawa
Poids	Gheorghe Guset	ROM	19,67 m	1994 - Bondoufle
Disque	Jason Tunks	CAN	65,10 m	2001 - Ottawa
Marteau	Szymon Ziółkowski	POL	79,89 m	2001 - Ottawa
Javelot	Ehab Abdel Rahman	EGY	77,33 m	2009 - Beyrouth
Décathlon	Mike Smith	CAN	8 160 pts	1989 - Casablanca
20 Kilomètres Marche (route)	Hatem Ghoula	TUN	1H22'56"	2001 - Ottawa
4 x 100 Mètres	France	FRA	38"75	1989 - Casablanca
4 x 400 Mètres	Senegal	SEN	3'02"0 m	1997 - Antananarivo (A)

Fauteuil

100 Mètres - T3	Marc Quessy	CAN	16"77	1994 - Bondoufle
100 Mètres - T4	Hubert Locco-Rocca	FRA	14"80	1994 - Bondoufle
1 500 Mètres	Claude Issorat	FRA	3'14"38	1994 - Bondoufle

ANNEXE D: *Records des Jeux de la Francophonie*

FEMMES

100 Mètres	Laurence Bily	FRA	11"14	1989 - Casablanca
200 Mètres	Marie-José Pérec	FRA	22"60	1989 - Casablanca
400 Mètres	Amy Mbacké Thiam	SEN	50"92	2001 - Ottawa
800 Mètres	Diane Cummins	CAN	2'00"77	2001 - Ottawa
1500 Mètres	Fatima Aouam	MAR	4'11"15	1989 - Casablanca
3000 Mètres	Cristina Misaros	ROM	9'02"09	1994 - Bondoufle
5000 Mètres	Tina Connelly	CAN	16'05"59	2001 - Ottawa
10000 Mètres	Zhor El Kamch	MAR	33'41"28	2005 - Niamey
Marathon	Michèle Leservoisier	FRA	2H44'00"	2001 - Ottawa
100 Mètres Haies	Monique Ewanjé-Épée	FRA	12"92	1989 - Casablanca
	Perdita Felicien	CAN	12"92	2001 - Ottawa
400 Mètres Haies	Nezha Bidouane	MAR	54"91	2001 - Ottawa
Hauteur	Wanita May	CAN	1,91 m	2001 - Ottawa
Perche	Monika Pyrek	POL	4,30 m	2001 - Ottawa
Longueur	Florence Colle	FRA	6,56 m	1989 - Casablanca
Triple saut	Cristina Nicolau	ROM	14,62 m	2001 - Ottawa
Poids	Krystyna Zabawska	POL	18,25 m	2001 - Ottawa
Disque	Nicoleta Gras	ROM	64,53 m	2001 - Ottawa
Marteau	Manuela Montebrun	FRA	70,26 m	2009 - Beyrouth
Javelot	Lindy Agricole	SEY	57,48 m	2009 - Beyrouth
Heptathlon	Marie Collonvillé	FRA	5719 pts	2001 - Ottawa
10 Kilomètres Marche (route)	Norica Cîmpean	ROM	44'32"	2001 - Ottawa
4 x 100 Mètres	France	FRA	43"38	1989 - Casablanca
4 x 400 Mètres	Poland	POL	3'28"97	2001 - Ottawa
Fauteuil				
100 Mètres	Chantal Petitclerc	CAN	17"41	1994 - Bondoufle
800 Mètres	Chantal Petitclerc	CAN	2'06"74	1994 - Bondoufle

7^{èmes}

JEU DE LA FRANCO PHONIE

NICE - 7/15 SEPTEMBRE 2013

www.nice2013.fr

COMITE NATIONAL DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

2, rue de la Préfecture
06364 Nice CEDEX 4
Tel : +33 4 97 13 57 00
Fax : +33 4 97 13 57 20
E-Mail : contact@nice2013.fr



